ART. 8 N° CL354

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2021

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4387)

Adopté

AMENDEMENT

N º CL354

présenté par M. Mis, rapporteur

ARTICLE 8

Amendement rédactionnel.	
	EXPOSÉ SOMMAIRE
« des ».	
le mot :	
« les »	
À l'alinéa 18, substituer au mot :	